

ANNO REGNI
GEORGII III

REGIS

MAGNÆ BRITANNIÆ, FRANCIÆ ET
HIBERNIÆ

TRICESIMO QUINTO.

A l'Assemblée Générale commencée et tenue à Québec, le Onzième jour de Novembre, *Anno Domini* 1793, dans la Trente-troisième Année du Règne de notre Souverain Seigneur GEORGE TROIS, par la Grâce de DIEU, Roi de la Grande Bretagne, de France et d'Irlande; Défenseur de la foi, &c.

Et de là continuée par plusieurs Prorogations, jusqu'au Trentième jour de Mai, 1794, dans la seconde Session de la première Assemblée Générale du

B A S - C A N A D A,



Q U É B E C :

PUBLIÉ CONFORMEMENT AUX ORDRES DU GOUVERNEMENT,

Par GUILM. VONDENVELDEN, IMPRIMEUR A LA NOUVELLE IMPRIMERIE,

Rue de la Montagne, Anno. Dom :

M.DCC.XCIV.